



ITUC CSI IGB

LES SYNDICATS AGISSENT POUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
ARGENTINE : RECONNAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS	4
KENYA : RECONNAISSANCE DIRECTE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET COLLECTE DE DONNÉES VISANT À ORGANISER UN PLAIDOYER BASÉ SUR DES DONNÉES FACTUELLES	5
ROYAUME-UNI : ACTION NATIONALE POUR LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS LES SERVICES SOCIAUX	6
TURQUIE ET TANZANIE : LES SYNDICATS S'ALLIENT POUR AIDER LES TRAVAILLEURS MIGRANTS À OBTENIR LEURS SALAIRES IMPAYÉS	7
ÉTATS-UNIS : PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS APPELANT À LA JUSTICE FACE AUX ABUS DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL	8
NIGERIA : SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS MIGRANTS POUR LEUR GARANTIR UN RETOUR AU PAYS ET UNE RÉINTÉGRATION DIGNES	9
INDONÉSIE : LES SYNDICATS S'ASSOCIENT AU GOUVERNEMENT ET AUX CENTRES D'AIDE POUR LES FEMMES AFIN DE SOUTENIR LES TRAVAILLEUSES MIGRANTES DE RETOUR OU SUR LE POINT DE PARTIR	10
CORÉE : AMÉLIORATION DE L'HÉBERGEMENT DES TRAVAILLEURS MIGRANTS	11
AUSTRALIE : PLAIDOYER ET CAMPAGNE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS TEMPORAIRES	12
DEMANDES DES SYNDICATS	13

INTRODUCTION

Les syndicats sont des acteurs indispensables pour garantir la protection et l'exercice des droits du travail des travailleuses et des travailleurs migrants. Aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination, les syndicats prennent part au dialogue social avec les gouvernements et les employeurs afin de définir des cadres de gouvernance fondés sur les droits et d'organiser les travailleurs migrants, dans le but d'améliorer leurs conditions de travail en s'appuyant sur la négociation collective. Le travail des syndicats consiste à :

- Défendre la liberté syndicale et protéger les travailleurs migrants de l'exploitation et d'autres abus liés au travail.
- Créer des centres d'information et des services de conseils pour aider les migrants et les migrants potentiels à faire face aux procédures complexes de migration et de recrutement.
- Fournir une aide juridique aux travailleurs migrants pour leur permettre d'accéder à la justice dans le cas de violations des droits humains et des droits du travail.
- Organiser des formations professionnelles et linguistiques pour favoriser l'intégration des travailleurs migrants sur le marché du travail et dans la société.

PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS

En 2018, le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** (Résolution 73/195 de l'Assemblée générale des Nations Unies) a été approuvé par une majorité de membres de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Pacte mondial est un cadre coopératif non contraignant reposant sur 23 objectifs. Par leurs actions de sensibilisation et leurs activités, les syndicats du monde entier contribuent à la mise en œuvre du Pacte.





Argentine, CGTRA, Projet Lazos

ARGENTINE : RECONNAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS

La *Confederación General del Trabajo de la República Argentina* (Confédération générale du travail de la République argentine – CGTRA) mène des actions de sensibilisation dans les établissements de formation professionnelle pour veiller à ce que les migrants et les réfugiés puissent accéder à leurs services.

Avec le **soutien de l'OIT**¹, la CGTRA et ses partenaires réunissent les enseignant(e)s, les responsables et le personnel administratif des centres de formation professionnelle en Argentine et dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pour qu'ils partagent leurs expériences et tirent des enseignements de leur travail respectif auprès des migrants et des réfugiés.

Grâce à la formation et au soutien, le personnel des centres de formation professionnelle est en mesure de conseiller, d'aider et d'orienter les migrants et les réfugiés pour les questions qui concernent la régularisation des documents, la validation des diplômes et la reconnaissance des compétences professionnelles.

La CGTRA et la Fondation UOCRA, une ONG spécialisée dans la formation de la main-d'œuvre, se sont associées afin de mettre en place un comité permanent pour la formation professionnelle et la migration, composé de syndicats, d'institutions étatiques et d'autres acteurs qui travaillent avec les migrants et les réfugiés. Le comité se réunit régulièrement pour discuter et résoudre les problèmes spécifiques rencontrés par les migrants et les réfugiés qui se rendent dans les centres de formation professionnelle.



¹ Le projet régional Lazos est coordonné par l'OIT avec le soutien du gouvernement suédois, et fait en sorte que les migrants et les réfugiés puissent accéder au travail décent dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.



Kenya, COTU-K, Centre de ressources pour les migrants

KENYA : RECONNAISSANCE DIRECTE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET COLLECTE DE DONNÉES VISANT À ORGANISER UN PLAIDOYER BASÉ SUR DES DONNÉES FACTUELLES

Depuis mars 2023, les travailleurs/euses migrants établis au Kenya, ainsi que les Kenyans désireux de migrer et les membres de la famille de Kenyans travaillant à l'étranger, peuvent obtenir des informations sur la migration et le travail en s'adressant au Centre de ressources pour les migrants de la fédération syndicale *Central Organization of Trade Unions, Kenya* (COTU-K)².

En plus d'apporter des informations et des conseils, le Centre a pour objectif de générer, de rassembler et d'analyser les données relatives à la migration et au marché du travail afin de constituer une base pour les activités de plaidoyer et de sensibilisation sur la migration et les droits des travailleurs migrants.

Un aspect essentiel du travail de la COTU-K porte sur la promotion du recrutement équitable des travailleurs migrants. Ainsi, la COTU-K soutient la **plateforme Recruitment Advisor** de la CSI pour le Kenya, qui permet aux travailleurs qui envisagent de

migrer ou qui l'ont déjà fait de faire part de leur expérience du recrutement, d'évaluer les agences de recrutement et d'en savoir plus sur la réglementation utile dans leur pays et dans le pays de destination. Ils peuvent par ailleurs demander de l'aide à la COTU-K ou aux syndicats du pays de destination s'ils sont victimes de violations des droits du travail.

La COTU-K a également recueilli et analysé les résultats d'une enquête menée auprès de 479 travailleurs kenyans sur leur recrutement lorsqu'ils sont partis travailler à l'étranger, ce qui a contribué à créer une base d'éléments factuels pour la sensibilisation aux pratiques de recrutement éthiques.



3 FOURNITURE D'INFORMATIONS



6 RECRUTEMENT ET TRAVAIL DÉCENT



7 RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ



16 INTÉGRATION ET COHÉSION SOCIALE



17 ÉLIMINER LES DISCRIMINATIONS



18 PERFECTIONNEMENT ET RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

² Le Centre de ressources est soutenu par le projet de l'OIT **Better Regional Migration Management (BRMM)** (Mieux gérer la migration régionale).



Royaume-Uni, TUC, Campagne contre l'exploitation des travailleurs et travailleuses migrants dans les soins

ROYAUME-UNI : ACTION NATIONALE POUR LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS LES SERVICES SOCIAUX

Faute d'avoir remédié aux causes profondes à l'origine des problèmes du marché du travail dans le secteur social, notamment les faibles salaires et les conditions de travail proches de l'exploitation, le gouvernement britannique a élargi le processus d'obtention de visas pour les travailleurs/euses du soin et de la santé en février 2022. Cette mesure a permis de recruter en 2022/2023 quelque 50.000 travailleurs internationaux de plus que l'année précédente dans le domaine du soin.

Les travailleurs migrants jouent un rôle crucial pour garantir des services sociaux et de santé de qualité, dispensés par une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant. Toutefois, le gouvernement manque à son devoir d'assurer à ces travailleurs un traitement respectueux et digne sur leur lieu de travail.

La confédération syndicale britannique *Trades Union Congress* (TUC) et ses syndicats affiliés s'efforcent d'identifier l'ampleur et la nature des abus dont les travailleurs migrants font l'objet dans le secteur des soins, à savoir : les salaires insuffisants, les mauvaises conditions de travail, le paiement de frais illégaux exigés par les agences de recrutement, la servitude pour dette, le vol de salaire, le harcèlement et la violence, le recours abusif à l'immigration de la part d'employeurs peu scrupuleux pour exercer un chantage sur les travailleurs et les empêcher de chercher un autre emploi.

Les syndicats utilisent ces informations pour plaider en faveur d'un meilleur soutien du gouvernement aux travailleurs. Très récemment, la TUC a noué le dialogue avec les principaux organes gouvernementaux – tels que le ministère des Services sociaux et de Santé et l'instance britannique en charge des questions d'exploitation, Gangmasters and Labour Abuse Authority – au sujet d'un Plan d'action national destiné à éliminer l'exploitation des travailleurs internationaux dans les services sociaux.

Outre ce travail de sensibilisation, les syndicats apportent un considérable soutien direct aux travailleurs migrants au Royaume-Uni. Par exemple, le syndicat du secteur public, UNISON, a ajouté à son cœur d'activité des services de spécialistes dédiés à ses membres migrants. Reconnaisant que seules des personnes qualifiées sont en mesure de donner des conseils en matière d'immigration, UNISON travaille en partenariat avec le service d'immigration Joint Council for the Welfare of Immigrants (JCWI) pour permettre aux travailleurs migrants et à leur famille d'accéder aux conseils de spécialistes.





Tanzanie, DISK et Dev Yapı-İş, travailleurs migrants en grève en Tanzanie

TURQUIE ET TANZANIE : LES SYNDICATS S'ALLIENT POUR AIDER LES TRAVAILLEURS MIGRANTS À OBTENIR LEURS SALAIRES IMPAYÉS

Les travailleurs migrants turcs du secteur de la construction, employés sur un chantier ferroviaire en Tanzanie par une entreprise de construction turque, se sont mis en grève le 5 août 2023 car ils n'avaient pas été payés depuis sept mois. Cette grève pacifique d'environ 2.000 travailleurs était soutenue par la Confédération des syndicats progressistes de Turquie (DISK) et son affiliée, le syndicat des travailleurs de la construction Dev Yapı-İş. Par ailleurs, les travailleurs turcs connaissaient mal leurs droits en Tanzanie et n'avaient aucun contact avec les autorités gouvernementales.

En collaboration avec la CSI et la CSI-Afrique, la DISK a été mise en relation avec la confédération syndicale tanzanienne *Trade Union Congress of Tanzania* (TUCTA) et le syndicat des mines et de la construction *Tanzania Mines and Construction Workers' Union* (TAMICO). Les organisations syndicales ont rendu visite aux grévistes pour les informer de leurs droits et ont échangé avec les autorités gouvernementales compétentes.

Un accord a été conclu avec les représentants de l'entreprise à l'issue de négociations menées en présence de responsables du ministère tanzanien des Transports et de la compagnie ferroviaire de Tanzanie. Ayant reçu le 18 août le premier versement des salaires qui leur étaient dus, les travailleurs ont mis fin à leur grève et repris le travail trois jours plus tard.

La présidente de la DISK, Arzu Çerkezoğlu, a déclaré : « *Nous remercions nos camarades tanzaniens. Nous n'aurions pas pu gagner cette bataille sans leurs conseils et leur soutien. Ces résultats positifs bénéficieront aux autres travailleurs turcs qui seront embauchés pour des projets de construction en Afrique et dans la région du Moyen-Orient. La grève des travailleurs turcs en Tanzanie est une victoire pour tous les travailleurs migrants.* »



DEFERRED ACTION FOR WORKERS

LES SYNDICATS AGISSENT POUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Injury2All Campaign

BUILDING POWER WITH IMMIGRANT WORKERS

What You Need to Know



Workers who take a stand for justice at work may now be able to get temporary status protections by exercising their rights on the job—protections when you speak up, **BECAUSE** you speak up.

DEFERRED ACTION = WORK PERMIT FOR 2 YEARS + SOCIAL SECURITY NUMBER

États-Unis, AFL-CIO, campagne Injury2All

ÉTATS-UNIS : PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS APPELANT À LA JUSTICE FACE AUX ABUS DANS LE DOMAINE DU TRAVAIL

Fin septembre 2022, la fédération américaine du travail *American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations* (AFL-CIO) a lancé sa campagne, **Injury2All Campaign**, en vue de syndiquer et de protéger les travailleurs/euses migrants en renforçant leur pouvoir sur les lieux de travail et dans les communautés.

Cette campagne vient enrichir le plaidoyer de longue date de l'AFL-CIO en faveur de la protection des travailleurs immigrants qui dénoncent les violations des droits du travail dont ils sont victimes. Ce plaidoyer, ainsi que le travail de syndicalisation innovant de nombreuses affiliées de l'AFL-CIO, a donné lieu à la décision du président américain Joe Biden d'uniformiser **un processus** protégeant de l'expulsion les travailleurs migrants qui cherchent à faire appliquer la législation américaine du travail.

Grâce à ces protections, non seulement le gouvernement est plus à même d'examiner et de sanctionner les employeurs qui exploitent les travailleurs, mais en outre les travailleurs migrants peuvent exercer leurs droits avec moins de crainte.

Depuis le lancement de la campagne, l'AFL-CIO a organisé plus de 60 stages de formation pour les organisateurs et les militants, ce qui a renforcé les capacités des syndicats américains à aider les travailleurs migrants à bénéficier d'une protection de leur statut temporaire lorsqu'ils agissent pour faire appliquer la législation du travail. En conséquence, de plus en plus de travailleurs migrants obtiennent une protection de leur statut et une autorisation de travail en organisant leurs collègues de travail, aux côtés des syndicats, afin de contribuer à rendre leurs lieux de travail plus sûrs.

Ce processus empêche les employeurs peu scrupuleux d'embaucher des travailleurs sans papiers pour baisser les salaires et dégrader les conditions de travail de toutes les personnes qui travaillent aux États-Unis, et permet aux travailleurs migrants d'être moins vulnérables aux mauvais traitements, à l'exploitation et aux préjudices au travail.





Nigeria, NLC, Rassemblement pour la campagne des droits des travailleurs et travailleuses migrants

NIGERIA : SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS MIGRANTS POUR LEUR GARANTIR UN RETOUR AU PAYS ET UNE RÉINTÉGRATION DIGNES

Ayant constaté que les migrants nigériens de retour dans leur pays éprouvaient des difficultés pour se réintégrer, la confédération syndicale *Nigeria Labour Congress* (NLC) a décidé de les aider et de les soutenir pour assurer leur retour et leur réintégration dans la dignité.

La NLC a tout d'abord préparé un guide d'information pour le retour et la réintégration des migrants et travailleurs migrants au Nigeria « *The Trade Union Information Guide on Return and Reintegration of Migrants & Migrant Workers in Nigeria* »³, qui donne des informations générales et dresse une liste des services gouvernementaux d'assistance et des organisations non gouvernementales, parmi lesquelles des syndicats, qui peuvent aider les personnes de retour au Nigeria. Ensuite, après la publication du guide, la NLC a mis en place des activités de renforcement des capacités avec ses syndicats affiliés, organisé des animations de rue et

des campagnes, et contacté directement les communautés de rapatriés pour leur expliquer comment utiliser le guide.

Le président de la NLC, Ayuba Wabba, a déclaré : « *Nous constatons qu'un grand nombre de Nigériens qui reviennent de l'étranger ont du mal à se réintégrer. Certains services d'aide sont déjà disponibles, mais il existe un manque d'information et des difficultés pour atteindre les communautés qui en ont besoin. Ces obstacles dissuadent les migrants nigériens de faire le choix de revenir dans leur pays même si c'est ce qu'ils souhaitent.* »



³ Ce guide a été conçu par la NLC dans le cadre du programme de l'OIT FAIRWAY.



Indonésie, KSBSI, Centre de ressources pour les travailleurs et travailleuses migrants

INDONÉSIE : LES SYNDICATS S'ASSOCIENT AU GOUVERNEMENT ET AUX CENTRES D'AIDE POUR LES FEMMES AFIN DE SOUTENIR LES TRAVAILLEUSES MIGRANTES DE RETOUR OU SUR LE POINT DE PARTIR

La confédération syndicale *Konfederasi Serikat Buruh Seluruh Indonesia (KSBSI)* collabore avec le gouvernement et les organisations de la société civile pour aider les autorités locales à mettre en œuvre les lois qui protègent les travailleurs/euses migrants indonésiens et à offrir des services d'orientation aux travailleurs migrants qui partent à l'étranger ou qui en reviennent.

Cette collaboration permet à la KSBSI de contacter les travailleurs migrants et leur famille et d'apporter des informations actualisées sur les services du gouvernement et des ONG en Indonésie et à l'étranger.

Les partenariats avec les organisations de femmes ont aidé les services de conseil et de formation de la KSBSI à prendre en compte la dimension de genre et à traiter les questions relatives à la violence, au harcèlement et au trafic d'êtres humains.

Ces partenariats ont donné lieu à l'établissement de centres de ressources des travailleurs migrants, gérés par la KSBSI et le ministère de la Main-d'œuvre, les autorités locales compétentes et des organisations de femmes, telles que la *Koalisi Perempuan Indonesia East Java Region* (Coalition de femmes de Java oriental).

Les migrantes qui se rendent dans ces « **centres de services d'information intégrés tout-en-un sensibles à la dimension de genre** », soutenus par l'OIT et ONU Femmes, peuvent obtenir une assistance sur la migration et le recrutement à l'étranger, proposée conjointement par la société civile, les organes gouvernementaux et les syndicats, et procéder aux démarches administratives avec l'aide de conseillers/ères.





Corée, KCTU, Journée internationale des migrants 2022

CORÉE : AMÉLIORATION DE L'HÉBERGEMENT DES TRAVAILLEURS MIGRANTS

En 2020, une ouvrière agricole cambodgienne, Nuon Sokkheng, a été retrouvée morte dans une serre en plastique sur l'exploitation où elle vivait, dans la province du Gyeonggi.

Bien que la cause directe de son décès ait été attribuée à une maladie du foie, les groupes de défense affirment que les mauvaises conditions de vie et le manque de soins ont aggravé son état de santé et mis en évidence les conditions de vie déplorables que connaissent de nombreux travailleurs/euses migrants en Corée.

La mort de Nuon Sokkheng a déclenché un mouvement social, auquel s'est associée la confédération syndicale *Korean Confederation of Trade Unions* (KCTU) et ses affiliées, dans le but de lutter contre le problème de l'hébergement de piètre qualité proposé aux travailleurs migrants en Corée.

Suite à ces activités de sensibilisation et de campagne, le gouvernement a interdit certains types de logement temporaire pour les travailleurs migrants, notamment les serres en plastique et les containers.

Le gouvernement a également adopté de nouvelles mesures pour étendre les conditions dans lesquelles un travailleur migrant peut changer d'employeur, précisément dans le cas où l'employeur fournit un mode d'hébergement inadapté.

Toutefois, le combat pour l'amélioration des conditions de vie se poursuit, étant donné que les employeurs continuent d'utiliser des installations temporaires inappropriées, en les déclarant comme des dortoirs auprès des autorités municipales. La KCTU et son affiliée *Migrants Trade Union* exhortent le gouvernement à interdire aux employeurs, en toute circonstance, de loger les travailleurs dans des installations temporaires.





Australie, ACTU, Protections supplémentaires pour les travailleurs et travailleuses migrants

AUSTRALIE : PLAIDOYER ET CAMPAGNE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS TEMPORAIRES

L'exploitation des travailleurs/euses migrants temporaires est fréquente en Australie alors qu'ils ont, sur le papier, les mêmes droits que les travailleurs locaux. Cette situation résulte des conditions d'obtention des visas qui lient les travailleurs à leurs employeurs ; avec le système actuel, les travailleurs migrants dépendent de leur employeur pour accéder aux permis de séjour permanent, et ils craignent de signaler les abus, redoutant de se voir refuser, en représailles, l'autorisation de rester en Australie.

Le mouvement syndical australien demande depuis longtemps la réforme du système national de migration afin de mieux protéger les travailleurs migrants contre l'exploitation et de rééquilibrer le système en faveur d'une migration permanente, et pour garantir aux travailleurs migrants la sécurité, le respect de leurs droits, la possibilité de s'installer en Australie avec leur famille et de faire partie des lieux de travail et des communautés locales de façon définitive.

Le plaidoyer s'est intensifié en 2022 avec l'action de la confédération syndicale *Australian Congress of Trade Unions* (ACTU), qui appelait le gouvernement récemment élu d'Anthony Albanese à :

- Abolir les conditions d'obtention de visa qui lient les travailleurs migrants temporaires à un employeur unique, et permettre aux travailleurs migrants de changer d'employeur.
- Offrir à tous les travailleurs migrants temporaires la possibilité d'accéder au statut de résident permanent, s'ils en formulent la demande.
- Mettre en place des protections propres aux lanceurs d'alerte pour les travailleurs qui signalent des cas d'exploitation.

Depuis lors, le gouvernement a présenté une série de lois au Parlement. Le **projet de loi d'amendement de 2023 sur la migration (*Strengthening Employer Compliance*)** (renforçant l'obligation des employeurs de respecter la loi) propose différentes réformes dans l'objectif d'appliquer des sanctions plus fortes pour les employeurs qui exploitent les travailleurs migrants, et d'aider les travailleurs ayant rompu les conditions de leur visa pour cause d'exploitation au travail à bénéficier d'une protection contre la menace d'annulation de leur visa. Ces réformes entendent améliorer la confiance des travailleurs pour les inciter à dénoncer l'exploitation sur le lieu de travail. L'ACTU continue de mener des campagnes et de plaider pour que cette loi soit adoptée avant fin 2023.



DEMANDES DES SYNDICATS

À travers le monde, les syndicats utilisent diverses stratégies pour faire en sorte que tous les travailleurs et travailleuses, y compris les travailleurs migrants, soient traités avec dignité et égalité, conformément aux protections prévues dans les normes internationales du travail.

Nous affirmons qu'un travailleur est un travailleur, quel que soit son statut en matière d'immigration, et nous demandons **un nouveau contrat social** pour bâtir des sociétés et des économies plus inclusives, notamment une gouvernance des migrations fondée sur les droits dont la conception, la mise en œuvre et le suivi reposent sur le dialogue social. Dans cette perspective, les gouvernements doivent :

- Placer les normes du travail, telles que les droits de liberté syndicale et de négociation collective, au centre des systèmes régissant la migration, dans le respect de la **Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail**.
- Développer des filières de migration régulière, en veillant aux pleins droits des travailleurs et à la non-discrimination, et instaurer des mécanismes de régularisation des migrants en situation irrégulière.
- Assurer un accès efficace à la justice.
- Éliminer les obstacles qui empêchent les migrants d'accéder à la sécurité sociale, et pourvoir à l'égalité de traitement dans les régimes de sécurité sociale entre les ressortissants du pays et les migrants.
- Mettre en œuvre des salaires minimums vitaux universels pour garantir des emplois décents aux travailleurs migrants.
- Parvenir à une reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications dans les pays d'origine et de destination grâce au dialogue social.

CSI
Confédération syndicale internationale

info@ituc-csi.org

www.ituc-csi.org

Téléphone: +32 (0)2 224 02 11

Boulevard du Jardin Botanique, 20
1000 Bruxelles - Belgique

Éditeur légalement responsable:
Luc Triangle, secrétaire général

